

# Avis public

## Budget 2025

La CMQuébec a adopté, le 21 novembre 2024, son budget de fonctionnement pour l'année 2025, lequel se divise en trois parties.

### Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 120 526 \$</b>
Administration générale	2 325 579 \$
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	658 395 \$
Environnement	895 559 \$
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	2 195 893 \$
Autres –Contingences et imprévus	45 100 \$
<b>Revenus</b>	<b>(565 000 \$)</b>
<b>Affectation de surplus</b>	<b>(705 076 \$)</b>
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec</b>	<b>4 850 450 \$</b>

### Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

<b>Dépenses relatives aux projets</b>	<b>355 000 \$</b>
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec</b>	<b>355 000 \$</b>

### Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses liées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

<b>Dépenses</b>	<b>788 537 \$</b>
Élaboration, suivi et coordination	276 214 \$
Mise en œuvre du PMGMR	512 323 \$
<b>Affectation de surplus mise en œuvre du PMGMR</b>	<b>(300 000 \$)</b>
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD</b>	<b>488 537 \$</b>

### Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQuébec. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQuébec relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place des projets associés à la Trame verte et bleue métropolitaine.

<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec</b>	<b>392 000 \$</b>
--	-------------------

La CMQuébec n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

Québec, le 6 décembre 2024

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin